



14ème législature

Question N° : 99783	De M. Jean-Pierre Vigier (Les Républicains - Haute-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >centres hospitaliers	Analyse > groupement hospitalier de territoire. modalités.
Question publiée au JO le : 11/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'arrêté relatif au groupement hospitalier de la Haute-Loire. Le conseil de surveillance de l'hôpital de Brioude avait déposé une demande de dérogation afin que le centre hospitalier reste attaché à celui de Clermont-Ferrand. Or cette demande a été rejetée par l'autorité régionale de santé. Les habitants du Brivadois sont très inquiets de cette évolution décidée pour la carte hospitalière car ils sont habitués à effectuer leurs soins au centre hospitalier de Clermont-Ferrand qui a une situation géographique plus naturelle pour eux. Il lui demande ainsi les mesures et les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour que l'hôpital de Brioude poursuive une collaboration très rapprochée avec le CHU de Clermont-Ferrand. De plus, il souhaite savoir aussi les moyens qu'elle va mettre en place pour que les patients qui le souhaitent puissent continuer à bénéficier d'un parcours de santé avec Clermont-Ferrand.